



Elaboration du document cadre, de la CIA et du PPGDID dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement



Communauté de Communes
Granville Terre
et Mer
(50)

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Granville Terre et Mer

Mission :

- Diagnostic
- Accompagnement et animation de la démarche partenariale de construction du document cadre, de la CIA et du PPGDID
- Rédaction et formalisation des documents
- Accompagnement à la validation et outils de suivi- évaluation

Avancement : Finalisée 2024

Partenaire : Novascopia

Coordonnées du maître d'ouvrage :
Solène POLLEAU
Tél : 02 14 24 20 44 / 06 42 77 22 32

objectifs de la mission

En tant que collectivité dotée d'un PLH approuvé, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer doit répondre aux obligations de la réforme des attributions des logements sociaux, qui place les EPCI comme chef de file de la politique des attributions. Au-delà des obligations réglementaires, il s'agit avant tout de se doter d'outils opérationnels pour mettre en œuvre son premier PLH adopté fin 2022. Dans un contexte partenarial complexe, il s'agit aussi, au travers de la CIL, de positionner la Communauté de Communes comme vecteur de coordination et de cohérence de la politique locale du logement social

Granville Terre et Mer souhaite être accompagnée dans l'élaboration des documents de la CIL selon les principes suivants :

- Concertation large avec les partenaires et les services de l'Etat ;
- Conduite du changement et pédagogie dans les outils et la méthode déployée ;
- Simplicité, lisibilité et opérationnalité des documents produits

la Communauté de Communes attend du prestataire retenu qu'il soit un facilitateur dans la démarche partenariale de construction des documents. Cela se traduira notamment par une proposition méthodologique axée sur la concertation et la co-construction avec l'ensemble des partenaires concernés par la réforme des attributions des logements sociaux. Sur la base d'un partage de l'observation de l'occupation, de la demande et des attributions du parc locatif social, la collectivité veut développer des liens étroits avec les partenaires du logement social afin d'assurer une fluidité des parcours résidentiel.

Concernant les outils et la méthode déployée, la Communauté de Communes attend du prestataire retenu un positionnement :

- D'animateur neutre de la démarche doté d'une vision externe et élargie du sujet ;
- De personne ressource permettant d'apporter, avec une pédagogie adaptée aux interlocuteurs, un éclairage, une réflexion et des retours d'expériences sur les sujets abordés ;
- D'accélérateur de la démarche et de mise en mouvements des acteurs décisionnaires ou techniciens vers les changements de pratiques induits par la réforme des attributions (cotation, transparence, ...).